

## DÉBUT DES TRAVAUX À MÔTIERS POUR LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ET LA REVITALISATION DE L'AREUSE

La rédaction du Courrier a bien décrit la semaine dernière les objectifs des travaux qui viennent de débiter à Môtiers. Ces projets s'inscrivent dans des temps très longs qu'il est difficile d'appréhender à l'échelle d'une vie. Par exemple, les crues pour lesquelles ces digues seront dimensionnées peuvent survenir la semaine prochaine comme dans 100 ans. Les événements à Dombresson ou Cressier nous ont récemment rappelé le caractère imprévisible de ces situations.

D'un point de vue pratique, il est intéressant de souligner que les matériaux déplacés seront réutilisés le plus localement possible. La terre végétale sera revalorisée dans les parcelles agricoles à proximité pour compenser l'érosion naturelle des sols et les autres matériaux seront utilisés au maximum pour la construction des digues.

Enfin, pour préciser les propos de l'article du Courrier, si le lieu portera les stigmates du chantier pendant quelques années, la nature reprendra le dessus assez vite, le temps que les buissons et les arbres grandissent. Le modelage naturel des deltas va se poursuivre sur une période beaucoup plus longue au gré des crues et ces surfaces garderont un aspect plus sauvage et moins « propre en ordre » que la situation précédente. Et c'est bien un des objectifs aussi du projet que de créer des îlots de biodiversité sur le cours de l'Areuse, sans pour autant aspirer à retrouver tous les méandres que l'Areuse faisait encore en 1838.

Plus de détails sur [www.val-de-travers.ch/page/projets](http://www.val-de-travers.ch/page/projets) •

## QUEL AVENIR POUR LE COEUFFIER ?

La commune de Val-de-Travers est propriétaire d'un bâtiment au lieu-dit Le Coeuffier, situé dans la forêt à proximité de la route menant vers La Banderette, à Travers. Dépourvu de toute vocation publique, ce bien n'a pas fait l'objet d'un quelconque entretien depuis de nombreuses années et se trouve dans un état de vétusté avancé. Ne souhaitant pas le rénover elle-même, la Commune lance un appel à projets de rénovation et d'exploitation, lesquels doivent strictement s'inscrire dans le cadre de la législation forestière. L'activité qui sera déployée au Coeuffier, une fois celui-ci rénové, devra être celle soit d'un hangar forestier, soit d'un dépôt de bois ou de stockage de produits ligneux, soit d'un abri forestier. Elle devra d'ailleurs générer un trafic motorisé et des nuisances à la faune et la flore aussi minimales que possible.

Les personnes ou associations intéressées doivent remettre au dicastère de l'économie et des finances, par courriel (EconomieFinances.VDT@ne.ch), d'ici le 16 septembre, un document présentant la démarche dans ses diverses étapes. Sous réserve de la nature du projet retenu, le bâtiment sera mis à disposition à bien plaisir, en contrepartie des travaux effectués et de l'entretien du bien. Les demandes de renseignements peuvent être envoyées à la même adresse, le site étant par ailleurs accessible librement (l'entrée dans le bâtiment étant toutefois interdite par mesure de sécurité) •

### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations : [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### ADRESSES

Fleurier – Rue de l'Hôpital 8  
 Boveresse – Rue du Quarre 36  
 Couvet – Rue du Clos-Pury 15  
 Couvet – Rue Emer-de-Vattel  
 Couvet – Rue du Preyel  
 Boveresse – Combes 1  
 Couvet – Rue du Pré-Jorat  
 Buttes – Longeigue  
 Noiraigue – Rue des Rettes 17  
 Fleurier – Place d'Armes 13

#### DATE LIMITE OPPOSITION

18 juillet 2022  
 18 juillet 2022  
 25 juillet 2022  
 25 juillet 2022  
 25 juillet 2022  
 25 juillet 2022  
 2 août 2022  
 2 août 2022  
 2 août 2022  
 2 août 2022

### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## L'ÉQUIPE DU « PARA » DE COUVET SE PRÉSENTE

Les hommes sont encore sous-représentés dans le personnel des structures d'accueil mais le site de Couvet fait exception puisque la mixité est au rendez-vous, mettant en avant la complémentarité des genres. C'est d'ailleurs une richesse relevée régulièrement par les enfants ainsi que par leurs parents. Nous espérons que ce modèle puisse s'étendre à toutes nos structures dans les années à venir! Le site propose 33 places à la rue Edouard-Dubied 2 pour les petits et 25 places à espaceVal pour les plus grands. •



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO : SABINE CHERBUIN, COLLABORATRICE ; CAMILLE BERTHOUD, APPRENTIE ; LAURE PAGE OMBANG NDO, RESPONSABLE DE SITE ; MAGALI GIGON, RESPONSABLE DE GROUPE ET JULIEN STALDER, COLLABORATEUR.

© TAM BERGER (11/24)



### INFORMATIONS PRATIQUES

#### RAPPEL 1<sup>ER</sup> AOÛT, RÈGLES FÉDÉRALES FEUX D'ARTIFICE

À l'approche de notre fête nationale, le Conseil communal souhaite brièvement rappeler les règles en matière de feux d'artifices qui sont déterminées dans le règlement cantonal concernant les substances explosibles, du 5 novembre 1997. Ainsi, l'utilisation par des particuliers d'engins autorisés n'est pas soumise à autorisation lors du 1<sup>er</sup> août. Les autres jours, le tir de feux d'artifices est interdit sans autorisation. Les abus pourront être sanctionnés par la police.

#### COURSES DES AÎNÉS - ERRATUM

La sortie pour les aînés de Môtiers se tiendra le 24 août et non le 24 septembre comme indiqué précédemment dans cette page. La date du repas prévu à St-Sulpice a par ailleurs été fixée au 21 septembre à midi.



### ANNONCES

#### DÉLAI D'INSCRIPTIONS FOIRE DE COUVET

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet, le vendredi 28 octobre 2022, sont priés de s'inscrire d'ici le 31 juillet 2022.  
 Renseignements et inscriptions :  
 Commune de Val-de-Travers  
 Sécurité de proximité  
 Grand-Rue 38, 2108 Couvet  
 Tél. 032 886 43 40  
[protectionpopulation.vdt@ne.ch](mailto:protectionpopulation.vdt@ne.ch)

## CAMPAGNE D'ENTRETIEN DES ROUTES 2022

Dans le cadre de la campagne annuelle d'entretien des routes communales, qui a débuté à la mi-mai, trois mesures différentes ont été utilisées pour la réfection de divers tronçons de l'important réseau communal.

La première mesure concerne les entretiens légers de type « gravillonnage et surfacage ». Les routes qui ont bénéficié de ce revêtement sont celles du Mont-de-Travers, de La Combe-Pellaton et du Sapel-Dessus.

Le deuxième procédé utilisé, de type « mesure moyenne », consiste en la pose d'enrobé coulé à froid. Cette technique a été utilisée pour la route des champs reliant Fleurier à Boveresse, Le Mont-de-Boveresse entre Jolimont et La Croix, ainsi que pour la cour du collège de Buttes.

Concernant la troisième mesure, de type « lourde », une réfection complète de la couche de roulement avec un enrobé traditionnel a été effectuée sur la route de la Nouvelle Censière à Couvet ainsi que sur le tronçon au lieu-dit La Foule à St-Sulpice.

Avant chaque intervention, le tronçon retenu est fauché et nettoyé en profondeur afin de permettre une pose dans les meilleures conditions. De plus, les nids-de-poule et les ornières se trouvant sur les bandes de roulement sont systématiquement rebouchés.

L'ensemble de ces interventions sont effectuées en s'assurant toutefois au mieux que les riverains ainsi que les services de secours et les autres utilisateurs soient informés. •

